

Présentation : Christian SALENSON

L'enseignement du fait religieux à l'école

Cher confrère,

prêtre du diocèse de Nîmes, impliqué dans les divers domaines administratif, théologique et historique de votre Église, vous avez été reçu membre résidant de notre Académie en 2000. Vous avez présenté ici-même trois communications : "Les sept dormants de l'Atlas", concernant les moines de l'abbaye de Tibhirine en Algérie, "La naissance du dialogue interreligieux au XXe siècle" et "Louis Massignon, la République et l'Islam", toutes trois publiées dans les numéros des Mémoires de l'Académie, respectivement en 2004, 2010 et 2014. Nous pouvons ainsi constater que l'intervalle de vos communications ici présentées va se resserrant : six ans entre les deux premières, quatre entre les deux suivantes, trois entre la dernière et celle-ci. Voilà qui est de bon augure pour la suite...

Par ailleurs, vous avez commis plusieurs ouvrages : *Prier 15 jours avec Christian de Chergé*, numéro d'une série (2006) ainsi que *Christian de Chergé. Une théologie de l'espérance*, (2009), mais entretemps *Catéchèses mystagogiques pour aujourd'hui : habiter l'eucharistie* (2008), puis avez participé, avec Maurice Vidal et Jacques Teissier à *Cette église que je cherche à comprendre* (2009). Viennent ensuite *Les sacrements : sept clés pour la vie* (2012), *Retraite sur le Cantique des cantiques par Christian de Chergé* (2013) et enfin, dernièrement, *L'échelle mystique du dialogue* (2016). Comme dit Qohelet (12, 12) en achevant son ouvrage : "À multiplier les livres, il n'y a pas de limites..." Toutefois avec cet ensemble de publications, vous livrez déjà sans doute les axes majeurs de votre itinéraire personnel.

Vous poursuivez aujourd'hui avec cette réflexion sur "L'enseignement du fait religieux à l'école". Le titre lui-même mérite explication. D'abord, "école" : je suppose qu'il faut entendre l'enseignement primaire. Ensuite, vous avez retenu l'expression "fait religieux" plutôt que le terme "religion" tout court, ce qui interroge vu la polysémie du terme "fait" dans notre langue (événement, fait d'armes, haut fait, dire son fait à quelqu'un, en venir au fait, fait accompli, etc.) De fait, vous vous risquez ici sur un terrain sensible, tout particulièrement dans notre pays. L'actuelle constitution, en son article 1, énonce que « La France est une République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Nous pouvons d'ailleurs constater que tous les candidats à l'élection présidentielle proclament en ce moment leur attachement à la laïcité. Ils se gardent bien toutefois de préciser de quelle laïcité ils parlent. Or c'est là que le bât blesse. Mon cher confrère, vous le voyez, vous êtes en pleine actualité dans ce débat séculaire : quelle approche "laïque" du fait religieux doit-on assurer à l'école ? Question subsidiaire : à qui cet enseignement peut-il, ou doit-il, être confié ? De plus, il est en droit de se demander quels seraient les formateurs de "l'enseignement du fait religieux" ? En réalité, la question plus fondamentale se pose en amont : peut-on concilier militant et enseignant ? Sur ce terrain, non seulement délicat mais même miné, nous vous attendons et entendrons avec intérêt et attention.

Gabriel AUDISIO